Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20231129-ARRT23196-AI
Date de télétransmission : 07/12/2023
Date de réception préfecture : 07/12/2023

FOSSES
LA VILLE A LA CAMPAGNE

ARRETE DE LA MAIRE NOMMANT LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

La Maire,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-6, R.123-7, R.123-11 et R.123-12 ;

Vu la délibération n°2023.085 du conseil municipal en date du 6 novembre 2023 portant fixation du nombre des membres du conseil d'administration du CCAS ;

Considérant les propositions faites par les associations de retraités et de personnes âgées et par les associations de personnes handicapées. (CFDT retraités du Val d'Oise, CROIX ROUGE, ADMR-SSIAD (Aide à Domicile en Milieu Rural), SECOURS POPULAIRE, AAF (Action Avenir Formation), IMAJ, Séniorité) dans les délais impartis ;

Considérant l'absence de réponse de l'association Entr'Ed ;

Considérant l'absence de présentation de membres par l'association suivante : UDAF (Union départemental des Associations familiales) ;

Considérant que le nombre de candidatures est égal au nombre de sièges ;

ARRÊTÉ N° 2023 / 196

ARTICLE 1ER : Sont nommé.es membres du conseil d'administration du centre communal d'action sociale :
Madame SCHAFFNER Marie Claude (CFDT Retraités du Val d'Oise)
Madame TECHTACH Djida (Séniorité)
Madame LETOURNEUR Catherine (ADMR-SSIAD)
Madame HERBIN Madeleine (SECOURS POPULAIRE)
Monsieur TOURE Makhan (IMAJ)
Madame NICOLAS Marina (AAF)
Madame REBOANI Minella (CROIX ROUGE)

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il peut également dans le même délai faire l'objet d'un recours gracieux intenté devant son auteur.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera affiché et publié.

Accusé de réception en préfecture
095-219502507-20231129-ARRT23196-AI
Date de télétransmission : 07/12/2023
Date de réception préfecture : 07/12/2023

Ampliation en sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Sarcelles
- Aux intéressé.es

Fait à Fosses, le 29/11/2023

La Maire,
Jacqueline HAESINGER

VILLE DE FOSSES

Acte certifié exécutoire après avoir
été transmis au représentant de l'Etat le :
Publié le :
Notifié le : 07 DEC. 2023

La Maire, Jacqueline HAESINGER